

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 279

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Cinieri, M. Pauget, M. Le Fur et M. Brun

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« étroitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En réalité, le Gouvernement n'a pas "étroitement associé les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation". C'est pourquoi, cet amendement propose de supprimer l'adverbe "étroitement" qui relève plus de l'hyperbole que de l'exactitude.